****

**Communiqué de presse**

01.09.2020

**COVID-19 : De plus en plus de voyageurs de la Région de Bruxelles-Capitale se font tester à leur retour de pays classés en zone rouge.**

Au cours des deux dernières semaines, on a noté une augmentation importante des chiffres des voyageurs de la Région bruxelloise qui se faisaient tester après leur retour d'une zone rouge. Ces chiffres sont passés de moins de 50 % à 71 %.

On a pu constater la même tendance à propos du nombre de personnes qui ont consulté le site web https://coronavirus.brussels pour vérifier où se trouvent les centres de test bruxellois. **Le cap des 400.000 visiteurs a été franchi.**

Les mesures pour les voyageurs qui reviennent de pays classés en zone rouge sont obligatoires et sans équivoque pour tous les habitants de la Belgique.

<https://diplomatie.belgium.be/nl>

<https://diplomatie.belgium.be/fr>

**Mesures au retour d’une zone rouge**

Que faut-il faire au retour d’une zone rouge ? Au retour d'une zone rouge, il est obligatoire de se faire tester et de se mettre en quarantaine pendant 14 jours.

Au retour d’une zone rouge, vous recevez, sur la base du document PLF (Passenger Locator Form), un SMS contenant un code CPC (Corona Test Prescription Code). Muni de ce code, vous pouvez vous rendre directement à un centre de test pour vous faire tester.

Lorsque vous revenez d’une zone rouge, une quarantaine de 14 jours est également obligatoire. **Même lorsque le test corona est négatif et que vous ne présentez aucun symptôme.** En effet, dans ce cas, vous constituez encore un risque de contamination pour les autres.

**Tous les enfants qui reviennent de la zone rouge doivent également se mettre en quarantaine pendant 14 jours, et s’ils ont plus de 6 ans, ils doivent se faire tester.** Cela implique aussi qu’ils manqueront la rentrée des classes. De cette manière, on tient en tout cas à **éviter un impact négatif dans les écoles**, causé par une infection contractée dans une zone rouge.

**La sensibilisation reste une nécessité**

Dans la Région bruxelloise, différentes actions ont été entreprises au cours des dernières semaines par la Cocom en collaboration avec la Région et les 19 communes afin d’informer les habitants, les sensibiliser et les motiver à suivre ces mesures.

Depuis le 19 août, **94 % de tous les voyageurs** ayant déclaré à l’aide d’un document PLF en ligne qu’ils revenaient d’une zone rouge ont été **appelés par le contact center** pour vérifier s’ils respectaient les mesures obligatoires. 92 % des personnes contactées ont confirmé qu’elles avaient reçu un SMS avec un code CPC pour se présenter à l’un des nombreux centres de test disponibles.

Depuis le 26 août, tous les voyageurs ayant déclaré à l’aide d'une document PLF en ligne qu’ils revenaient d’une zone rouge ont reçu un SMS de rappel s’ils ne s’étaient pas encore fait tester dans les 48 heures de leur arrivée en Belgique.

En outre, tous les voyageurs qui avaient complété un formulaire PLF manuel ont été appelés personnellement par le call center local et orientés vers un médecin.

On attend encore le retour de nombreux voyageurs au mois de septembre, et même en automne on voyagera encore et on sera peut-être encore soumis à ces mesures. Afin de rompre la chaîne d’infection et d’éviter de nouveaux foyers du virus, il est important que les gens restent motivés pour continuer de suivre les mesures.

Pour plus d'informations :

[https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/covid-19-fiches-pratiques](https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/covid-19-fiches-pratiques%20)

<https://coronavirus.brussels/index.php/ou-passer-un-test-a-bruxelles/>

Contact presse : Heidi Smitt

hsmitt@ggc.brussels

0478 78 41 14